

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 24/06/2020 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle de Médecine 2 – Service : Cardiologie – Unité : Angiologie
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en médecine vasculaire
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 21 PARAGRAPHE : 11 CODE POSTE : 254
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE – TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le praticien hospitalier spécialisé en médecine vasculaire assure le dépistage, le diagnostic et le traitement des pathologies affectant les vaisseaux, quelle qu'en soit leur nature (veines, artères ou lymphatiques, microcirculation) des patients admis aux urgences, hospitalisés ou externes, conformément au projet d'établissement. Il participe à la permanence des soins (gardes et astreintes) et répond aux demandes d'avis des services du CHPF mais également des autres structures de soins de Polynésie.
9	EFFECTIFS ENCADRES : A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef du service Cardiologie
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Moyens informatiques et bureautiques ;- Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMPWeb, etc.) ;- Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité (base de données 4D, explorations fonctionnelles par écho-doppler, laser-doppler, capillaroscopie, mesure de pression transcutanée, etc.) ;- Accès à la bibliothèque médicale.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Gardes et astreintes obligatoires ;- Participation aux RCP (Réunions de Concertation Pluridisciplinaire) en rapport avec la pathologie vasculaire (pied diabétique, etc.).
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Assurer les consultations spécialisées et tous actes de prévention, de diagnostic et de thérapie couramment pratiqués en médecine vasculaire ;- Pratiquer les explorations fonctionnelles nécessaires au diagnostic et au suivi des pathologies ;- Instaurer les traitements appropriés dont les traitements des varices par radiofréquence ou injection de mousse sclérosante et le traitement des ulcères de jambe ;- Participer à la prise en charge de patients hospitalisés dans l'établissement ;- Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information).
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Participer à l'enseignement des infirmiers diplômés d'Etat (IDE), des externes, internes et assistants ;- Participer à la formation médicale continue et évaluer des pratiques professionnelles ;- Participer aux commissions en rapport avec les projets du service et éventuellement à différentes commissions d'établissement ;- Participer aux actions de gestion des risques ;- Exercer temporairement dans les établissements relevant du service public hospitalier (art 3 délibération 96-136 APF), sous réserve de volontariat.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : - Diplôme d'État de Docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées et complémentaires (DESC) de médecine vasculaire et/ou capacité en angiologie ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de médecin spécialisé en médecine vasculaire sur le territoire français.

S : Sensibilisation, A : Application; E : Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	- Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13 ;			X
	- Animation d'équipe ;		X	
	- Connaissances des outils de bureautiques ;		X	
	- Connaissances des coutumes locales ;	X		
	- Déontologie ;			X
	- Disponibilité ;		X	
	- Esprit d'équipe ;		X	
	- Intégrité éthique ;			X
	- Management d'équipe ;		X	
	- Polyvalence ;		X	
	- Secret professionnel et médical.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Remplacements ou vacations en secteur public ou privé, exercices contractuels en secteur hospitalier ou toutes activités libérales antérieures
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : minimum 3 ans
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :